

**Enquête publique sur la demande présentée par la Commune de Saint-Pierre-de-Chandieu,
En vue d'être autorisée, au titre des articles L 214-1 et suivants du code de l'environnement, à réaliser des
travaux d'aménagement de bassins de rétention et d'infiltration sur le secteur de la Madone.**

Maurice LIGOUT
Commissaire Enquêteur
Tel/Fax 04 78 46 09 06
Portable 06 10 14 52 40
Courriel ligout.maurice@free.fr

DEPARTEMENT DU RHÔNE

ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 13 avril 2015 au 13 mai 2015

RELATIVE A LA DEMANDE PRESENTEE PAR

La COMMUNE de SAINT-PIERRE-de-CHANDIEU

**En vue d'être autorisée, au titre de l'article L 214-1 et suivants du code de
l'environnement, à réaliser des travaux d'aménagement de bassins de rétention et
d'infiltration sur le secteur de la « Madone »**

CONCLUSIONS

SOMMAIRE

1 – GENERALITES

Autorité organisatrice

1-1 - Objet de l'enquête	page 03
1-2 – Cadre juridique	page 04
1-3 - Historique	page 05
1-4 – Caractéristiques du Projet	page 05
1-5 – Composition du dossier.	Page 06

2 – ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

2-1 – Désignation du Commissaire Enquêteur.	page 07
2-2 – Préparation et organisation de l'enquête	page 07
2-2-1 - Contacts avec la PREFECTURE	page 07
2-2-2 - Contacts avec le maître d'ouvrage	page 07
3-2-3 - Visite des lieux	page 08
2-3 – Publicité et information du public	page 08
2-3-1 - Dans le cadre de l'enquête actuelle.	page 08
2-3-2 – Mise à disposition des documents auprès du public	page 08
2-4 - Permanence du Commissaire Enquêteur.	page 09
2-5 – Incidents ou évènements relevés au cours de l'enquête.	page 09
2-6 – Clôture de l'enquête et transfert des documents.	page 09
2-7 – Participation du public.	page 09

3 – OBSERVATIONS GENERALES

3-1 - Avis du commissaire enquêteur	page 10
-------------------------------------	---------

4 – CONCLUSIONS

page 11

1 – GENERALITES

AUTORITES ORGANISATRICES

PREFECTURE DU RHÔNE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU RHÔNE
SERVICE EAU et NATURE

Maître d'ouvrage : Monsieur le Maire de Saint-Pierre-de-Chandieu

Affaire suivie pour la DDT par :
Madame Laurence HILARION
Tel : 04 78 63 11 52
Courriel : laurence.hilarion@rhone.gouv.fr

Pour la
Mairie de Saint-Pierre-de-Chandieu
Responsable du projet :

Monsieur le Maire et son directeur des services techniques Monsieur Alexis REBOULET
Tel : 04 72 48 09 94, fax 04 72 48 09 80
Courriels : raphael.ibanez@mairie-stpierredechandieu.com
alexis.reboulet@mairie-stpierredechandieu.com

Etude réalisée par le Cabinet Merlin
Monsieur Sébastien NAU, tel 06 27 36 69 05, courriel : snau@cabinet-merlin.fr
Monsieur Julien DENIERE, tel 06 27 66 71 16, courriel : jdeniere@cabinet-merlin.fr

1-1 - Objet de l'enquête

En complément à un projet d'urbanisme visant à la création d'une zone d'activité et d'un collège sur le secteur de la Madone, la commune de Saint-Pierre-de-Chandieu projette le réaménagement de son système de gestion des flux hydrauliques, présents sur le site. Actuellement, un bassin de rétention et d'infiltration sont présents sur le site et récolte les eaux pluviales d'une partie des quartiers des Granges, des Echenots et du Carré de la commune de Saint Pierre de Chandieu.

Ces bassins sont actuellement colmatés et ne remplissent plus les fonctions d'infiltration, d'autre part ils s'avèrent sous dimensionnés pour constituer l'exutoire des eaux de ruissellement issues des nouvelles surfaces imperméabilisées créées dans le cadre de l'aménagement de la zone.

Aussi, la commune désire réaménager les ouvrages de gestion des eaux pluviales par :

La création d'un bassin de rétention de 8 000 m³ et d'un bassin d'infiltration de 10 000 m³ ce qui nécessite une autorisation au titre des articles L.214-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Cette demande d'autorisation est l'objet de l'enquête publique au titre du Code de l'Environnement.

1-2 - Cadre Juridique

Cette enquête est prescrite par :

Le Préfet de la zone de défense sud-est,
Préfet de la région Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône,
Officier de la Légion d'Honneur ;

par arrêté préfectoral du 17 mars 2015, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande présentée par la Commune de Saint-Pierre-de-Chandieu, en vue d'être autorisée, au titre des articles L214-1 et suivants du Code de l'Environnement, à réaliser des travaux d'aménagement de bassins de **rétention** et **d'infiltration** sur le secteur de la « **Madone** »

- VU le Code de l'Environnement – Livre II – Titre 1^{er}, notamment les articles L211-1, L122-1, L123-1, L.214-1 à 6, R.123-1 à R.123-27, et R.214-1 à 56 ;
- VU la loi n°83.630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des enquêtes publiques et à la protection de l'environnement ;
- VU le décret 85-453 du 23 avril 1985 modifié pris pour l'application de la loi du 12 juillet 1983 susvisée ;
- VU le décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement, en application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement ;
- VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhône Méditerranée approuvé le 20 novembre 2009, mis en application le 17/12/2009 ;
- VU le Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) de l'Est lyonnais approuvé le 24 juillet 2009 ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs du Préfet, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU le décret du 25 novembre 2010 nommant Monsieur Jean-François CARENCO en qualité de Préfet de la région Rhône-Alpes
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015012-0002 du janvier 2015 portant délégation de signature à Monsieur Joël PRILLARD directeur départementale des territoires du Rhône ;
- VU la décision D 2015/033 du 26 février 2015 portant délégation et subdélégation de signature en matière d'attributions générales;

- VU la demande présentée le 27 mars 2014 par la commune de Saint-Pierre-de-Chandieu, portant sur l'autorisation de réaliser des travaux d'un bassin de rétention et création d'un bassin d'infiltration sur le secteur de la « Madone » (rubrique 2.1.5.0 de la nomenclature annexée à l'article R 214-1 du code de l'environnement sous le régime de l'autorisation, et 3.2.3 sous le régime de la déclaration ;
- VU les compléments apportés par le pétitionnaire ;
- VU le dossier déclaré complet et régulier le 26 janvier 2015 ;
- VU la liste des personnalités susceptibles d'être désignées pour exercer sur l'étendue du département du Rhône et de l'Ain les fonctions de commissaire-enquêteur, au cours de l'année 2015 ;
- VU l'ordonnance du Président du Tribunal Administratif de Lyon n° E 15000027/69 du 12 février 2015 désignant dans les articles 1 et 2 un commissaire-enquêteur titulaire et un commissaire-enquêteur suppléant ;

1-3 - Historique

Saint Pierre de Chandieu est une commune de l'Est Lyonnais à environ 20km de Lyon, depuis les élections cantonales de 2015, la commune est rattachée au nouveau canton de Genas. St-Pierre-de-Chandieu s'étend aujourd'hui sur 3 000 hectares, ce qui en fait la deuxième commune du département par sa superficie. La commune, compte environ 4600 habitants. Elle possède une zone industrielle comportant de nombreuses entreprises.

1-4 - Caractéristiques du Projet

Le projet est porté par la commune de **SAINT PIERRE DE CHANDIEU**, dans le département du Rhône (69).

La zone d'étude se situe sur la commune de Saint Pierre de Chandieu, au niveau du chemin de la Madone et de la route de Givors, à l'Ouest du centre-ville, à l'emplacement d'un bassin existant comprenant une partie rétention et une partie infiltration .

Ces bassins existants sont complètement colmatés.

Le projet de gestion des eaux pluviales du secteur de la Madone à Saint Pierre de Chandieu consiste en la réhabilitation d'un bassin de rétention à l'emplacement des deux bassins existants (l'ensemble sur 4100m²) et en la réalisation d'un bassin d'infiltration (sur environ 7500 m²), sur une partie de terres agricoles située en zone NC appartenant à Mr Sébastien Perret que la commune doit acquérir. (pièce n°13).

Les aménagements projetés consistent en :

- **La réalisation d'un bassin de rétention** en lieu et place des bassins colmatés de rétention et d'infiltration existants, à l'ouest du chemin de la Madone, et comprenant la démolition du séparateur d'hydrocarbure, situé entre les deux bassins.
- **La réalisation d'un bassin d'infiltration** à l'ouest et contigu au bassin de rétention, sur un terrain à acquérir prochainement par la mairie (pièce n°15).

1-5 - Composition du Dossier-

Le dossier soumis à l'enquête publique est composé des pièces suivantes.

- Copie de l'arrêté préfectoral du 17 mars 2015, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande présentée par la Commune de Saint-Pierre-de-Chandieu, en vue d'être autorisée, au titre des articles L214-1 et suivants du Code de l'Environnement, à réaliser des travaux d'aménagement de bassins de **rétention** et **d'infiltration** sur le secteur de la « **Madone** » (**annexé par mes soins**). (pièce n°2)

- Pièce 1 - NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE (14 pages)

- 1 Préambule ;
- 2 Responsable du Projet ;
- 3 Objet de l'enquête ;
- 4 Description du projet et de ses principales caractéristiques ;
- 5 Raisons pour lesquelles le projet a été retenu ;
- 6 Mesures envisagées pour supprimer ou limiter les effets du projet sur l'environnement ;
- 7 Mention des textes qui régissent l'enquête publique ;
- 8 Insertion de l'enquête dans la procédure administrative ;

- Pièce 2 - LOCALISATION DU PROJET (7 pages)

- 1 Localisation de la commune ;
- 2 Localisation de la zone d'étude ;
- 3 Vue aérienne de la zone d'étude ;
- 4 Localisation du projet ;

- Pièce 3 - NATURE, CONSISTANCE, VOLUME ET OBJET DU PROJET RUBRIQUE DE LA NOMENCLATURE CONCERNEES (15 pages)

- 1 Contexte de l'opération ;
- 2 Nature, Consistance, Volume et Objet du Projet ;
- 3 Rubriques de la nomenclature concernées ;

- Pièce 4 - DOCUMENT D'INCIDENCES (97 pages)

- 1 Etat initial su site et de son environnement ;
- 2 Raisons pour lesquelles le projet présenté a été retenu ;
- 3 Principe d'aménagement ;
- 4 Incidences du projet ;
- 5 Incidences Natura 2000 ;
- 6 Compatibilité avec les documents d'orientation ;
- 7 Chantier ;
- 8 Mesures envisagées pour supprimer, limiter ou compenser les effets du projet sur l'environnement
- 9 Analyse des méthodes d'évaluation des effets du projet sur l'environnement ;

Table des cartes ;

Table des photographies ;

**- Pièce 5 - MOYENS DE SURVEILLANCE OU D'EVALUATION DES PRELEVEMENTS
OU DES DEVERSEMENTS PREVUS (4 pages)**

- 1 Phase de chantier- Prévention des pollutions accidentelles.
- 2 Entretien des ouvrages de rétention et d'infiltration et des dispositifs associés ;

- Pièces 6 - ELEMENTS GRAPHIQUES

- 1 Vue en plan, coupes et profils de l'ouvrage (1 plan) ;
- 2 Plans du réseau d'assainissement alimentant les bassins (2 plans) ;

2 – ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

2 -1 - Désignation du Commissaire Enquêteur

VU la demande présentée le 27 mars 2014 par Monsieur le Maire de la commune de Saint-Pierre-de-Chandieu, « *portant sur l'autorisation de réaliser des travaux pour la réalisation d'un bassin de rétention et création d'un bassin d'infiltration sur le secteur de la « Madone »* ».

Ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon n° E 15000027/69 du 12 février 2015 désignant dans son article 1 Monsieur Maurice LIGOUT en qualité de commissaire-enquêteur titulaire et dans son article 2, Monsieur Hervé REYMOND en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Cette décision a été notifiée à la Préfecture du Rhône, à Monsieur Maurice LIGOUT, à Monsieur Hervé REYMOND, à la commune de Saint-Pierre-de-Chandieu et à la Caisse des dépôts et consignations

2 -2 - Préparation et Organisation de l'enquête.

2-2-1 - Contacts avec la PREFECTURE

Madame Laurence HILARION nous a contacté par courriel le 10/03/2015 pour mise au point des permanences, était joint à ce courriel les heures d'ouverture de la mairie, et le projet d'arrêté préfectoral pour que nous en prenions connaissance.

Nous avons répondu par courriel le 11/03/2015, apportant des compléments au projet d'arrêté préfectoral, dans ce même courriel nous avons précisé les jours et heures de permanences.

Le 19/03 par courriel, Madame HILARION nous a annoncé que le dossier était prêt nous demandant notre disponibilité pour passer en préfecture parapher le registre et récupérer le dossier, nous avons convenu d'une date le lundi 23/03/2015, ce qui a été fait à la date prévue.

2-2-2 – Contacts avec le maître d'ouvrage

Le 20/02/2015 Monsieur Sébastien Nau du bureau d'étude cabinet Merlin, a transmis à notre demande le résumé non technique pour le projet, et le 23/02/2015 nous avons reçu le dossier complet numérisé.

Nous avons eu des difficultés à contacter la mairie car la personne que s'occupait normalement de ce dossier Monsieur Alexis REBOULET était absent, notre interlocuteur a été dans un premier temps Monsieur Richard BRIEL que nous avons contacté par téléphone, pour convenir d'une rencontre en mairie, suivi d'une visite sur les lieux le 27/03/2015 à 15h.

2-2-3 - Visite des Lieux

Le 27/03/2015, en compagnie de Monsieur Hervé REYMOND suppléant sur cette enquête, nous avons rencontré en mairie de Saint-Pierre-de-Chandieu Messieurs Richard BRIEL et Alexis REBOULET, nous nous sommes rendu sur les lieux, nous avons constaté comme décrit dans le dossier que le bassin d'infiltration était complètement colmaté, et ne remplissait plus sa fonction d'infiltration, il est évident qu'il faut remettre en service à cet emplacement un bassin de rétention et d'infiltration dans cette partie de la commune, surtout que nous avons constaté qu'il y a un grand bassin versant au Sud Est, ce qui en cas de fortes pluies pourrait être très dommageable pour les riverains de la rue de la Madone, et pour le tout nouveau collège.

Nous avons soulevé le problème de la circulation des camions pendant les travaux à proximité du collège, le cabinet Merlin nous a transmis un plan de circulation à l'emplacement des bassins, (pièce n° 16a) et un plan complémentaire de circulation jusqu'à la décharge (pièce n° 16b), qui n'est pas très éloignée de l'emplacement des travaux prévus.

2-3 - Publicité et information du public

2-3-1 - Dans le cadre de l'enquête actuelle

Publication dans la presse de l'annonce légale d'ouverture de l'enquête publique.

Dans LE PROGRES de Lyon le vendredi 27 mars et le vendredi 17 avril 2015 (pièce n°5)
Dans LE TOUT LYON le samedi 28 mars et le samedi 18 avril 2015 (pièces n°4a et 4b)

Nous avons vérifié le vendredi 27 mars que la pose de l'avis avait bien été effectuée, sur le panneau d'affichage de la mairie ainsi que sur les lieux, cet avis est resté affiché jusqu'à la fin de l'enquête (13 mai 2015). (pièce n°3a et 3b)

L'enquête était également annoncée sur le site de la Préfecture :
« Les services de l'état dans le département du Rhône »
Autorisation et déclaration au titre de la loi sur l'eau
Enquêtes publiques (pièce n° 9)

Nous avons également demandé à la commune de signaler l'enquête sur le site de la mairie, cette enquête a été signalée sur le journal de la commune « Les Echos du Mois » n° 7 et n°8 (pièces n°8).

La commune, a également à notre demande signalée l'enquête sur son panneau lumineux.

2-3-2 - Mise à disposition des documents d'enquête auprès du public

L'enquête publique, s'est déroulée du lundi 13 avril 2015 au mercredi 13 mai 2015 inclus, conformément à l'arrêté du 17 mars 2015, soit une durée de trente et un jours consécutifs.

Les dossiers, et le registre d'enquête sont restés à la disposition du public en mairie de Saint-Pierre-de-Chandieu, pendant trente et un jours consécutifs, aux heures respectives d'ouverture

**Enquête publique sur la demande présentée par la Commune de Saint-Pierre-de-Chandieu,
En vue d'être autorisée, au titre des articles L 214-1 et suivants du code de l'environnement, à réaliser des
travaux d'aménagement de bassins de rétention et d'infiltration sur le secteur de la Madone.**

habituelle de la mairie, permettant ainsi à toutes personnes intéressées par l'enquête, de prendre connaissance du dossier, et de noter ses observations sur le registre prévu à cet effet,

Horaires et jours d'ouverture de la mairie :

MATIN du mardi au samedi de 09 h 00 à 12 h 00
APRES-MIDI du lundi au vendredi de 14 h 30 à 18 h 00

2-4 - Permanences du Commissaire Enquêteur

Les permanences se sont tenues en Mairie de Saint-Pierre-de-Chandieu:

le lundi 13 avril 2015 de 14h30 à 17h30
le mardi 21 avril 2015 de 9h00 à 12h00
le samedi 25 avril 2015 de 9h00 à 12h00
le mardi 5 mai 2015 de 15h00 à 18h00
le mercredi 13 mai 2015 de 15h00 à 18h00

L'enquête s'est terminée le mercredi 13 mai 2015 à 18h00

Le commissaire enquêteur tient à remercier le personnel de la mairie pour son accueil et pour toutes les facilités qu'on lui a accordé pour que l'enquête se déroule dans de bonnes conditions.

Nous considérons que toutes les possibilités d'expressions ont été offertes à la population de la commune.

2-5 - Incidents ou évènements relevés au cours de l'enquête

Aucun incident n'est survenu durant le déroulement de l'enquête

2-6 - Clôture de l'enquête et transfert des documents

Le registre d'enquête a été clos par nos soins le mercredi 13 mai 2015 à 18h.
Les documents : 1 rapport, 1 conclusion, 1 registre, ont été transmis à la DDP du Rhône
le vendredi 5 juin 2015

2-7 - Participation du public

Cette enquête n'a suscité qu'une réaction, de la part de l'exploitant du terrain en cours d'achat par la commune pour réaliser le bassin d'infiltration

- le registres d'enquête n'a qu'une annotation;
- aucune manifestation extérieure ;

Pour notre part, nous avons contacté par courriel plusieurs associations environnementales, qui pourraient être parties prenantes pour ce projet afin de connaître leur avis sur le dossier.

Associations contactés par courriel le 23/04/2015 :

- la FRAPNA
- la LPO personne contactée Monsieur Christophe D'ADAMO

Ces deux associations ont apportées leur contribution par des réponses par courriel (pièces n°17 et 18)

3 - OBSERVATIONS GENERALES

Le dossier soumis à l'enquête est complet, après les compléments demandés par la DDTR le 23 mai 2014 et le 8 septembre 2014

Le bureau d'études « Cabinet Merlin » a complètement intégré les notes complémentaires demandées par la DDTR au dossier initial, les modifications et compléments sont imprimés en bleu dans le dossier complété, ce qui facilite grandement le suivi et la lecture du dossier.

3-1 Avis du commissaire enquêteur

Le dossier établi par le « Cabinet Merlin », à la demande de la commune de Saint-Pierre-De-Chandieu, complété à la demande de la DDTR par un courrier du 23 mai 2014 et une demande du 8 septembre 2014, souhaitant des éléments supplémentaires, la commune de Saint-Pierre-De-Chandieu, par l'intermédiaire du bureau d'études Cabinet Merlin a transmis à la DDTR une note complémentaire le 17/06/2014, apportant les réponses aux questions posées.

Dans un souci de cohérence et pour une bonne lecture et compréhension du dossier, le bureau d'études a introduit toutes les réponses aux éléments supplémentaires demandés dans le dossier original, de manière à obtenir un dossier **final prenant en compte tous les éléments**.

Ce dossier **final** a été accepté et fait l'objet de la présente enquête.

Le dossier est maintenant complet.

L'urbanisation de la zone NC avec la création d'une zone d'activité sur le secteur de la Madone, comprenant dans un premier temps la construction d'un collège et d'un gymnase, la commune de Saint-Pierre-De-Chandieu, se trouve dans l'obligation de revoir son système de gestion des flux hydrauliques, car le bassin de rétention et d'infiltration existant sur le site de la Madone sont entièrement colmatés, il lui faut donc recréer un bassin de rétention, judicieusement celui-ci a été prévu à la place des bassins de rétention et d'infiltration existants, le bassin d'infiltration sera réalisée, sur une partie de terre agricole actuellement cultivée sur une surface d'environ 8000m² que la mairie doit acquérir, un pré-bornage a été réalisé par un géomètre expert, le 16/07/ 2013 (projet de division emprise futurs bassins). (pièce n° 15)

Nous sommes surpris que la démarche d'acquisition du terrain, ne soit pas plus avancée, en 2013 un compromis de vente (pièce n°13) avait été signé avec le propriétaire du terrain concernant l'acquisition du terrain, ce compromis était valable un an, donc caduque maintenant.

Nous avons contacté le propriétaire qui est toujours en 2015 dans la même disposition de vendre, un prix au m² ayant été défini dans le compromis (1.50€/m²).

Nous avons également rencontré l'exploitant pendant une permanence, il serait d'accord pour le dédommagement prévu par la municipalité (1€/m²).

Il n'y a donc pas de points de blocage concernant cette acquisition.

Nous aurions préféré que ce problème soit réglé avant la fin de l'enquête, car nous serons obligés de mettre une observation sur l'avis qui sera émis.

Nous avons constaté plusieurs erreurs sur les documents graphiques que nous demanderons de corriger, et qui ont été pris en compte dans le mémoire en réponse.

Un plan de circulation des camions pendant le chantier sera établi pour réduire les nuisances occasionnées par le transport des matériaux (déblais, remblai) (pièce n°16a et 16b).

4 CONCLUSIONS

- Le dossier est complet ;
- Le dossier est resté en mairie pour consultation pendant 31 jours ;
- Le public a été régulièrement informé ;
- Le POS est respecté pour la zone NC du projet ;
- La réalisation de ces bassins est primordiale pour la commune, car les bassins existants sont colmatés et ne remplissent plus leur fonction de rétention et d'infiltration ;
- Le projet prend en compte l'environnement pendant les travaux ;
- Toutes les dispositions ont été prises pour réduire les incidences ;
- Le projet est compatible avec le SDAGE Rhône Méditerranée ;
- Le projet est conforme au règlement du SAGE de l'Est Lyonnais ;
- Le projet n'a pas d'influence sur la zone Natura 2000 la plus proche (l'Isle Crémieux) ;
- La commune a émis un avis favorable (Conseil Municipal du 06/05/2015)
- Les associations environnementales consultées n'ont pas émis de réserves, mais font des préconisations, la prise en compte de ces observations devrait améliorer la faune et la flore sur le site.
- Le pétitionnaire a apporté une réponse à toutes les remarques formulées, par un mémoire en réponse de 10 pages.

Dans l'état actuel du dossier, et des documents présentés, nous donnons à cette enquête un avis **FAVORABLE**, et **autorisons** la commune de Saint-Pierre-De-Chandieu à aménager le bassin de rétention et à réaliser le bassin d'infiltration sur le site de la Madone.

Nous apportons quelques remarques et recommandations à ce dossier :

Que l'achat du terrain pour le bassin d'infiltration soit maintenant finalisé dans les meilleurs délais.
Que les préconisations des associations environnementales soient prises en compte, passage sous clôture, programme d'entretien du site...

Que pendant les travaux, l'aire de stationnement des engins et des matériaux soit entretenue régulièrement, prévoir des protections sous les fûts de fuel entreposés.

Qu'un programme d'entretien soit défini avec précision dès la mise en service des bassins.

Fait à Charly le 04 juin 2015
Maurice LIGOUT
Commissaire Enquêteur

